



# Fiche Procédure

## Abattoir Die + Découpe par Troupéou

1

Vous répondez à la consultation (appel d'offre) reçu **via Agrilocal**, en faisant une proposition de devis avec les éléments suivants :

- Quantité
- Prix
- Préciser que la quantité peut varier de +/- x% (ne pas dépasser 15%)
- Si la date de livraison est trop proche, préciser quels délais vous pouvez assurer

2

Attendre la confirmation de commande par le collègue

3

Caler l'abattage et la découpe : la chaîne d'abattage de Die ne fonctionne que le lundi  
**Appeler Morgane Cadario** (gérante de Troupéou) deux semaines avant pour s'assurer qu'il y a de la place dans son planning pour la date souhaitée : Tel : 04 75 92 36 20  
Appeler **Damien MATHIEU** (responsable planning abattage ovins/caprins) pour annoncer le nombre de chèvres qui seront amenées et savoir à quelle heure il faut arriver à l'abattoir : Tel : 04 75 21 20 14 / 06 75 10 19 50  
Si souhait d'amener les animaux la veille :  
vérifier auprès de **Damien MATHIEU** que c'est possible

4

Le transfert de carcasse de Die à Troupéou est géré directement par Troupéou.  
La découpe est réalisée entre le lendemain et le jeudi qui suit l'abattage

5

Troupéou n'est pas habilité à assurer la livraison pour le compte d'autrui :  
vous devez assurer vous-même la livraison de la viande au collègue  
(une glacière isotherme avec des pains de glace, sur 80km ou 2h maxi, suffit)

6

L'abattoir vous envoie la facture pour l'abattage (/kg carcasse)  
et Troupeou vous envoie sa facture de découpe

7

**Vous envoyez votre facture au collègue :**  
nombre de kilos de viande livré X prix au kg proposé dans le devis  
**TVA 5,5%**